

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2022

Le Conseil Municipal de la Commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le vingt et un juin deux mille vingt-deux, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le vingt-sept juin deux mille vingt-deux à dix-neuf heures et trente minutes, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire.

Etaient présents : VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne, DELERIN Jean-Luc, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri (points 1 à 20), GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADAOARISOA Véronique, SAUCY Nathalie (points 1 à 20), LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, conseillers municipaux,

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents représentés : BEKIARI Despina (pouvoir à COLLET Cécile), PORCHERON Jean-Claude (pouvoir à REIGADA Gabriela), LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), KEFIFA Zahira (pouvoir à ANTONUCCI Claudine).
CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à BOUCLIER Arnaud à partir du point 21), SAUCY Nathalie (pouvoir à MERCADIER Anne-Marie à partir du point 21).

Absente : GOUJA Sonia

Secrétaire : M. ROUSSEL est désigné secrétaire de séance.

- M. le Maire rend compte des décisions prises depuis le Conseil municipal du 20 avril 2022 en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Adoption des procès-verbaux des séances du Conseil municipal du 04 avril 2022 et du 20 avril 2022, à l'unanimité des suffrages exprimés.

➤ URBANISME

1- **Débat portant sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.**

Le Conseil Municipal de Fontenay-aux-Roses **prend acte**, conformément à l'article L 153-12 du Code de l'Urbanisme, qu'un débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Vallée Sud - Grand Paris – figurant dans le projet de PADD – s'est tenu en la présente séance.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina (pouvoir à COLLET Cécile), CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude (pouvoir à REIGADA Gabriela), LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADAOARISOA Véronique, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed,

PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à ANTONUCCI Claudine), SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, prennent acte]

2- Approbation d'un bail emphytéotique par l'E.S.H. Toit et Joie au bénéfice de la Ville de Fontenay-aux-Roses pour la réalisation du Parc Scarron.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve le bail emphytéotique, en vertu de l'article L. 451-1 du code rural et de la pêche maritime, entre l'E.S.H. Toit et Joie et la Ville de Fontenay-aux-Roses portant sur les parcelles cadastrées sous la section AE n°369p et n°416p pour une contenance de 845 m²,
- précise que les principales conditions de ce bail seront les suivantes :
 - o une durée de bail de 30 ans à compter de la signature,
 - o une redevance à l'euro symbolique,
 - o une clause de restitution en fin de bail,
- autorise Monsieur le Maire à signer le bail emphytéotique ainsi que tous les actes afférents,
- dit que les frais afférents, notamment d'acte et de publicité foncière seront à la charge du preneur, donc la Ville de Fontenay-aux-Roses,
- indique que ce bail devra être régularisé devant notaire dans un délai de six mois à compter de la date à laquelle la délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le Département.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina (pouvoir à COLLET Cécile), CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude (pouvoir à REIGADA Gabriela), LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADAOARISOA Véronique, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à ANTONUCCI Claudine), SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, votent pour]

3- Approbation d'une convention de mise à disposition par le CROUS de VERSAILLES au bénéfice de la Ville de Fontenay-aux-Roses pour la réalisation du Parc Scarron.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve la convention de mise à disposition entre le CROUS de Versailles et la Ville de Fontenay-aux-Roses portant sur les parcelles cadastrées sous la section AE n°172, 238, 365 p, 368, 417p pour une contenance de 575 m²,
- précise que les principales conditions de cette mise à disposition seront les suivantes :
 - o une durée fixée à compter de la signature jusqu'au 31 décembre 2024,
 - o une mise à disposition à titre gracieux,
 - o une clause de restitution en fin de convention.
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition ainsi que tous les actes afférents,
- dit que les frais afférents, notamment d'acte et de publicité foncière seront à la charge du preneur, donc la Ville de Fontenay-aux-Roses,
- indique que cette convention devra être régularisée devant notaire dans un délai de six mois à compter de la date à laquelle la délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le Département.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina (pouvoir à COLLET Cécile), CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude (pouvoir à REIGADA Gabriela), LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADAOARISOA Véronique, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à ANTONUCCI Claudine), SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, votent pour]

Suspension de séance à 21h28
Réouverture de séance à 21h42.

4- Garantie d'emprunt accordée par la Ville à ESH CDC Habitat et approbation de la convention de prorogation de droits de réservation à la Ville en contrepartie.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- accorde sa garantie à hauteur de 100% à CDC Habitat pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 726 810 euros souscrit par ce dernier auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 131087 constitué d'une ligne de prêt.

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

- la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt, soit jusqu'en 2053, et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

La Ville de Fontenay-aux-Roses s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

- approuve la convention relative à la prorogation de réservation de 10 logements pour la ville de Fontenay-aux-Roses, en contrepartie de la garantie d'emprunts et autorise le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son application.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina (pouvoir à COLLET Cécile), CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude (pouvoir à REIGADA Gabriela), LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADAOARISOA Véronique, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à ANTONUCCI Claudine), SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, votent pour]

5- Garantie d'emprunt accordée par la Ville à Hauts-de-Seine Habitat et approbation de la convention portant droit de réservation de logements à la Ville en contrepartie.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- accorde sa garantie à hauteur de 100% à Hauts-de-Seine Habitat pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 6 132 354,00 euros souscrit par ce dernier auprès de la Caisse des Dépôts et

Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 131076 constitué de 8 lignes du prêt.

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

- la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale des prêts, et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

La Ville de Fontenay-aux-Roses s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

- approuve la convention relative à la réservation de 8 logements pour la ville de Fontenay-aux-Roses, en contrepartie de la garantie d'emprunt et autorise le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son application.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina (pouvoir à COLLET Cécile), CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude (pouvoir à REIGADA Gabriela), LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADAOARISOA Véronique, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à ANTONUCCI Claudine), SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, votent pour]

6- Approbation de l'avenant 1 à la charte partenariale de relogement dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier des Paradis à Fontenay-aux-Roses.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés approuve l'avenant n°1 à la charte partenariale de relogement dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier des Paradis – Fontenay-aux-Roses et autorise le Maire à signer ledit avenant et tout document afférent à celui-ci.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina (pouvoir à COLLET Cécile), CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude (pouvoir à REIGADA Gabriela), LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADAOARISOA Véronique, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à ANTONUCCI Claudine), SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, votent pour]

➤ CUISINE CENTRALE

7- Contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage à Vallée Sud Aménagement pour les études de faisabilité du projet de reconstruction de la cuisine centrale à Fontenay-aux-Roses.

Le Conseil municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, approuve le contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage pour les études de faisabilité du projet de reconstruction de la cuisine centrale à Fontenay-aux-Roses et autorise Monsieur le Maire à signer ledit contrat ainsi que toutes les pièces afférentes.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina (pouvoir à COLLET Cécile), CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude (pouvoir à REIGADA Gabriela), LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADOARISOA Véronique, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à ANTONUCCI Claudine), votent pour]

[SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, votent contre]

➤ **COMMERCE**

8- **Approbation d'un protocole d'accord transactionnel sur avis et proposition de la Commission Locale d'Indemnisation Amiable concernant la demande d'indemnisation de la SARL L'ATELIER DES PATES.**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, indemnise à hauteur 48 353 € la SARL L'ATELIER DES PATES (INNOVIZZA) en réparation du préjudice subi pendant les travaux d'aménagement de la Place du Général de Gaulle à Fontenay-aux-Roses, approuve le protocole d'accord transactionnel et autorise le Maire à signer ledit protocole et tout acte y afférent.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina (pouvoir à COLLET Cécile), CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude (pouvoir à REIGADA Gabriela), LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADOARISOA Véronique, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à ANTONUCCI Claudine), SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, votent pour]

9- **Demande d'indemnisation de la SAS L'ETOILE DE FONTENAY - sur avis et proposition de la Commission Locale d'Indemnisation Amiable.**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide le rejet de la demande d'indemnisation présentée par la société SAS L'ETOILE DE FONTENAY.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina (pouvoir à COLLET Cécile), CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude (pouvoir à REIGADA Gabriela), LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADOARISOA Véronique, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à ANTONUCCI Claudine), SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, POGGI Léa-Iris, votent pour]

[BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, LE FUR Pauline, s'abstiennent]

10- **Approbation d'un protocole d'accord transactionnel sur avis et proposition de la Commission Locale d'Indemnisation Amiable concernant la demande d'indemnisation de la SARL LYNDA PRESSE.**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, indemnise à hauteur 12 630 € la SARL LYNDA PRESSE en réparation du préjudice subi pendant les travaux d'aménagement de la Place du Général de Gaulle à Fontenay-aux-Roses, approuve le protocole d'accord transactionnel et autorise le

Maire à signer ledit protocole et tout acte y afférent.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina (pouvoir à COLLET Cécile), CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude (pouvoir à REIGADA Gabriela), LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADAOARISOA Véronique, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à ANTONUCCI Claudine), SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, votent pour]

11- Demande d'indemnisation de la SARL YAMATO - sur avis et proposition de la Commission Locale d'Indemnisation Amiable.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide le rejet de la demande d'indemnisation présentée par la société SARL YAMATO.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina (pouvoir à COLLET Cécile), CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude (pouvoir à REIGADA Gabriela), LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADAOARISOA Véronique, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à ANTONUCCI Claudine), SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, POGGI Léa-Iris, votent pour]

[BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, LE FUR Pauline, s'abstiennent]

12- Approbation d'un protocole d'accord transactionnel sur avis et proposition de la Commission Locale d'Indemnisation Amiable concernant la demande d'indemnisation de la SARL CGC (PAR FAIM D'AROMES).

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, indemnise à hauteur de 18 000 € la SARL CGC (PAR FAIM D'AROMES) en réparation du préjudice subi pendant les travaux d'aménagement de la Place de la Cavée à Fontenay-aux-Roses, approuve le protocole d'accord transactionnel et autorise le Maire à signer ledit protocole et tout acte y afférent.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina (pouvoir à COLLET Cécile), CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude (pouvoir à REIGADA Gabriela), LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADAOARISOA Véronique, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à ANTONUCCI Claudine), SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, votent pour]

13- Approbation d'un protocole d'accord transactionnel sur avis et proposition de la Commission Locale d'Indemnisation Amiable concernant la demande d'indemnisation de l'EIRL FONTAINE AUX ROSES.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, indemnise à hauteur 29 813 € l'EIRL FONTAINE AUX ROSES (BAR TABAC LA FONTAINE AUX ROSES) en réparation du préjudice subi

pendant les travaux d'aménagement de la Place de la Cavée à Fontenay-aux-Roses, approuve le protocole d'accord transactionnel et autorise le Maire à signer ledit protocole et tout acte y afférent.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina (pouvoir à COLLET Cécile), CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude (pouvoir à REIGADA Gabriela), LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADOARISOA Véronique, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à ANTONUCCI Claudine), SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, votent pour]

➤ FINANCES

14- Budget 2022 Ville : Décision Modificative n°1.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve la décision modificative numéro 1 du budget principal communal 2022.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina (pouvoir à COLLET Cécile), CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude (pouvoir à REIGADA Gabriela), LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADOARISOA Véronique, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à ANTONUCCI Claudine), votent pour]

[SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, s'abstiennent]

15- Modification des tarifs municipaux applicables au 1er juillet 2022.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, fixe les tarifs de l'ensemble des services municipaux, à compter du 1^{er} juillet 2022.

Ces tarifs demeurent valables tant qu'ils n'auront pas été modifiés par délibération.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina (pouvoir à COLLET Cécile), CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude (pouvoir à REIGADA Gabriela), LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADOARISOA Véronique, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à ANTONUCCI Claudine), SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, votent pour]

16- Admissions en non-valeur des créances irrécouvrables.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de passer en charges de fonctionnement les créances admises en non-valeur pour un montant de 16 054.21 €. Les crédits sont inscrits au budget 2022 nature 6541.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel,

RENAUX Michel, BULLET Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina (pouvoir à COLLET Cécile), CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude (pouvoir à REIGADA Gabriela), LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADAOARISOA Véronique, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à ANTONUCCI Claudine), SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, votent pour]

➤ FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES

17- Modification de la délégation du Conseil municipal au Maire.

Le Conseil municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, modifie la délibération du Conseil Municipal du 03 juillet 2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire, uniquement en son point 2°, comme suit :

« 2° de fixer le montant de la redevance sur le domaine public »

Les autres attributions de la délégation demeurent inchangées,

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina (pouvoir à COLLET Cécile), CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude (pouvoir à REIGADA Gabriela), LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADAOARISOA Véronique, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à ANTONUCCI Claudine), votent pour]

[SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, LE FUR Pauline, s'abstiennent]

[POGGI Léa-Iris vote contre]

➤ COMMANDE PUBLIQUE

18- Attribution du contrat 22D01 de Concession de service public pour la gestion de mise en fourrière des véhicules pour la ville de Fontenay-aux-Roses - Procédure simplifiée.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- attribue la concession de service public pour la gestion de la mise en fourrière des véhicules pour la Ville à la société DODECA sise Voie de Massy, 5 rue du Saule Trapu, 91320 WISSOUS. Les tarifs pratiqués par le concessionnaire correspondent aux tarifs maximums autorisés par l'arrêté en vigueur. Les pourcentages de l'indemnisation versés par la ville par véhicule lorsque le propriétaire est introuvable ou insolvable sont les suivants :

Catégorie de véhicules	Pourcentage de l'indemnisation
Cyclomoteurs et motos	70 %
Voitures particulières	70%
Véhicules dont PTAC > 3.5 T	100%
Véhicules dont PTAC > 7.5 T	100%
Véhicules dont PTAC > 19 T	100%
Véhicules de transport en commun dont PTAC > 7.5 T	100%

- autorise le Maire à signer ledit contrat de concession.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina (pouvoir à COLLET Cécile),

CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude (pouvoir à REIGADA Gabriela), LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADAOARISOA Véronique, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à ANTONUCCI Claudine), SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, votent pour]

➤ CCJL

19- Modifications des statuts de l'Etablissement Public Administratif CCJL.

Le Conseil municipal, à la **majorité absolue des suffrages exprimés**, approuve les statuts modifiés de l'Etablissement Public Administratif CCJL comme suit :

- définition des missions relevant d'un centre social et d'animation du territoire à l'article 2,
- fixation du nombre de représentant de la commune à 7 et du nombre de membre au Conseil d'Administration à 11, à l'article 4,
- élection de deux Vice-Présidents au sein du Conseil d'Administration,
- modification de l'article 15 Dotation initiale – Biens- Emprunts.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina (pouvoir à COLLET Cécile), CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude (pouvoir à REIGADA Gabriela), LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, SAUCY Nathalie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, KEFIFA Zahira (pouvoir à ANTONUCCI Claudine), KATHOLA Pierre, votent pour]

[SOMMIER Jean-Yves, MERGY Gilles, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, LE FUR Pauline, votent contre]

[GAGNARD Françoise, RADAOARISOA Véronique, COLLET Cécile, LECUYER Sophie, ROUSSEL Philippe, POGGI Léa-Iris, ne prennent pas part au vote]

20- Désignation d'un représentant de la commune au Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Administratif CCJL.

Le Conseil municipal, à la **majorité absolue des suffrages exprimés**, après appel à candidature et vote à bulletin secret, le septième membre représentant de la commune, désigné au sein de l'assemblée délibérante est :

- Monsieur Laurent VASTEL.

| POGGI Léa-Iris ne prend pas part au vote]

Suspension de séance à 23h23
Réouverture de séance à 23h32.

➤ VIE ASSOCIATIVE

21- Convention d'objectifs et de moyens entre la commune de Fontenay-aux-Roses et l'association le Manège aux jouets-Ludothèque.

Le Conseil municipal, à l'**unanimité des suffrages exprimés**, approuve la convention d'objectifs et de moyens entre la commune de Fontenay-aux-Roses et l'Association le Manège aux jouets, prenant effet à compter de la signature des parties jusqu'au 31 décembre de l'année en cours puis pour trois années civiles (soit jusqu'au 31 décembre 2025) et autorise le Maire à signer ladite convention.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLETT Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina (pouvoir à COLLET Cécile), CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à BOUCLIER Arnaud), GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude (pouvoir à REIGADA Gabriela), LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADAARISOA Véronique, SAUCY Nathalie (pouvoir à MERCADIER Anne-Marie), LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à ANTONUCCI Claudine), SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, votent pour]

22- Subvention exceptionnelle accordée à l'Association Sportive de Danse du Collège des Ormeaux.

Le Conseil municipal, **à l'unanimité des suffrages exprimés**, attribue à l'Association Sportive de Danse du Collège des Ormeaux une subvention exceptionnelle à hauteur de 1 500 €.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLETT Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina (pouvoir à COLLET Cécile), CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à BOUCLIER Arnaud), GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude (pouvoir à REIGADA Gabriela), LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADAARISOA Véronique, SAUCY Nathalie (pouvoir à MERCADIER Anne-Marie), LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à ANTONUCCI Claudine), SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, votent pour]

23- Modification du règlement intérieur des salles municipales.

Le Conseil municipal, **à l'unanimité des suffrages exprimés**, approuve la modification du règlement intérieur des salles municipales par l'ajout de la salle polyvalente du Gymnase du Parc dans le règlement intérieur et l'ajout à la location de la salle du Château Sainte Barbe aux particuliers, et autorise le Maire à signer le règlement ainsi modifié.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLETT Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina (pouvoir à COLLET Cécile), CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à BOUCLIER Arnaud), GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude (pouvoir à REIGADA Gabriela), LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADAARISOA Véronique, SAUCY Nathalie (pouvoir à MERCADIER Anne-Marie), LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à ANTONUCCI Claudine), SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, votent pour]

➤ PETITE ENFANCE

24- Modification du règlement de fonctionnement des établissements de la Petite Enfance.

Le Conseil municipal, **à l'unanimité des suffrages exprimés**, approuve la modification du règlement de fonctionnement des établissements de la petite enfance et autorise le Maire à signer ledit règlement.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLETT Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina (pouvoir à COLLET Cécile), CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à BOUCLIER

Arnaud), GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude (pouvoir à REIGADA Gabriela), LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADAARISOA Véronique, SAUCY Nathalie (pouvoir à MERCADIER Anne-Marie), LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à ANTONUCCI Claudine), POGGI Léa-Iris, votent pour]

[SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, LE FUR Pauline, ne prennent pas part au vote]

➤ MAISON DE QUARTIER

25- Avenant à la convention entre la Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels des Hauts-de-Seine et la commune de Fontenay-aux-Roses.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, autorise le Maire à signer l'avenant à la convention entre la Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels des Hauts-de-Seine et la commune de Fontenay-aux-Roses, et approuve le versement de la subvention d'un montant de 5 000 € accordé par la Conférence des financeurs des Hauts de Seine relatif au projet "Accompagnement du bien vieillir ensemble : actions de lien social, de prévention et de mobilisation citoyenne" de la Maison de Quartier des Paradis pour l'année 2021.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina (pouvoir à COLLET Cécile), CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à BOUCLIER Arnaud), GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude (pouvoir à REIGADA Gabriela), LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADAARISOA Véronique, SAUCY Nathalie (pouvoir à MERCADIER Anne-Marie), LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à ANTONUCCI Claudine), SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, votent pour]

➤ SOCIAL

26- Présentation du rapport annuel 2021 de la Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA).

Le Conseil municipal prend acte de la présentation du rapport de la Commission Communale pour l'Accessibilité pour l'année 2021.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina (pouvoir à COLLET Cécile), CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à BOUCLIER Arnaud), GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude (pouvoir à REIGADA Gabriela), LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADAARISOA Véronique, SAUCY Nathalie (pouvoir à MERCADIER Anne-Marie), LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à ANTONUCCI Claudine), SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, prennent acte]

➤ SPORTS

27- Convention d'objectifs et de moyens entre la commune de Fontenay-aux-Roses et l'Association Sportive Fontenaisienne (ASF).

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve la convention d'objectifs et

de moyens entre la commune de Fontenay-aux-Roses et l'Association Sportive Fontenaisienne, prenant effet à compter de sa date de signature jusqu'au 31 décembre de l'année en cours (2022) puis pour trois années civiles (soit jusqu'au 31/12/2025), et autorise le Maire à signer ladite convention.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina (pouvoir à COLLET Cécile), CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à BOUCLIER Arnaud), GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude (pouvoir à REIGADA Gabriela), LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADAORISOA Véronique, SAUCY Nathalie (pouvoir à MERCADIER Anne-Marie), LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à ANTONUCCI Claudine), SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, votent pour]

28- Renouvellement du dispositif « Chèque Sport » à destination des enfants scolarisés ou résidant à Fontenay-aux-Roses.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de :

- renouveler le dispositif du « chèque sport » d'un montant de 50 euros pour tous les enfants inscrits dans une école fontenaisienne ou résidant à Fontenay-aux-Roses et scolarisés en dehors de la ville du CP au CM2 pour l'année scolaire 2022 / 2023.
- approuver la convention de partenariat pour l'application du « chèque sport » qui sera établie avec l'établissement CCJL et les associations sportives fontenaisiennes concernées.

Les associations et le CCJL appliquent un tarif minoré aux familles en application de la remise. La ville reverse aux associations sportives et au CCJL le montant correspondant aux chèques reçus, sur présentation de ces derniers et d'un état nominatif. Le « chèque sport » sera valable une fois pendant l'année sportive 2022-2023.

Le « chèque sport » peut être utilisé à tout moment pendant cette période.

L'établissements CCJL et les associations fontenaisiennes avec lesquels la ville doit conventionner demeurent les mêmes que lors de l'exercice précédent :

- Association Sportive Fontenaisienne (toute activité autorisée au jeune public),
 - Etablissement Public Administratif CCJL (danse, éveil corporel),
 - Fontenay Aqua Rivage (Plongée),
 - Escrime pour tous,
 - Boxe Attitude (boxe anglaise),
 - Mon Phai Thu Van (Viet Vo Dao),
 - « Je m'bouge, Je m'trouve » (Ju Jitsu),
 - Arts et Danse (danse et arts martiaux),
 - La Compagnie d'Arc Sceaux-Fontenay (tir à l'arc),
 - Académie Chang Wu Dao.
- autoriser le Maire ou son représentant à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à signer tout acte et document connexe à cette affaire,

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina (pouvoir à COLLET Cécile), CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à BOUCLIER Arnaud), GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude (pouvoir à REIGADA Gabriela), LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADAORISOA Véronique, SAUCY Nathalie (pouvoir à MERCADIER Anne-Marie), LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à ANTONUCCI Claudine), SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, BROBECKER

➤ EDUCATION

29- Approbation des conventions relatives à la prise en charge des frais de restauration avec les villes de Châtenay-Malabry, Montrouge, Malakoff, Sceaux, Le Plessis-Robinson.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve les conventions relatives à la participation financière aux frais de restauration avec les communes de Châtenay-Malabry, Montrouge, Malakoff, Sceaux et le Plessis-Robinson. et autorise Monsieur le Maire à signer lesdites conventions ainsi que tout document y afférent.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina (pouvoir à COLLET Cécile), CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à BOUCLIER Arnaud), GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude (pouvoir à REIGADA Gabriela), LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADAARISOA Véronique, SAUCY Nathalie (pouvoir à MERCADIER Anne-Marie), LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à ANTONUCCI Claudine), SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, votent pour]

30- Approbation des conventions relatives à la participation financière aux frais de scolarité avec les villes de Clamart et Bourg-la-Reine.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve les conventions relatives à la participation financière aux frais de scolarité avec la commune de Bourg-la-Reine et la commune de Clamart, et autorise Monsieur le Maire à signer lesdites conventions.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina (pouvoir à COLLET Cécile), CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à BOUCLIER Arnaud), GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude (pouvoir à REIGADA Gabriela), LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), , MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADAARISOA Véronique, SAUCY Nathalie (pouvoir à MERCADIER Anne-Marie), LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à ANTONUCCI Claudine), SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, votent pour]

31- Subvention exceptionnelle accordée à L'Etablissement Public Administratif CCJL (Centre Culturel Jeunesse et Loisirs) dans le cadre des activités périscolaires de la Ville.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- accorde une subvention exceptionnelle d'un montant de 28 160 € pour l'année 2022 au CCJL pour la mise en œuvre d'activités culturelles et artistiques dans le cadre du PEDT-PLAN MERCREDI, répartis comme suit :
 - Période de janvier à juin 2022 : 18 480 €
 - o (22 semaines à raison de 11 ateliers de 2h par semaine soit un total de 242 ateliers)
 - Période de septembre à décembre 2022 : 9 680€
 - o (11 semaines à raison de 11 ateliers de 2h par semaine soit un total de 121 ateliers)

- autorise Monsieur le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à signer tous actes y afférents.

[REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina (pouvoir à COLLET Cécile), CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à BOUCLIER Arnaud), , LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude (pouvoir à REIGADA Gabriela), LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, , SAUCY Nathalie (pouvoir à MERCADIER Anne-Marie), , HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, , KEFIFA Zahira (pouvoir à ANTONUCCI Claudine), SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, LE FUR Pauline, votent pour]

[VASTEL Laurent, GAGNARD Françoise ROUSSEL Philippe, RADOARISOA Véronique, LECUYER Sophie, COLLET Cécile, POGGI Léa-Iris, ne prennent pas part au vote]

➤RESSOURCES HUMAINES

32- Recours à l'apprentissage.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de :

- recourir au contrat d'apprentissage.
- autoriser l'autorité territoriale à exécuter toutes les démarches nécessaires au recrutement de huit apprentis.
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina (pouvoir à COLLET Cécile), CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à BOUCLIER Arnaud), GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude (pouvoir à REIGADA Gabriela), LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), , MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADOARISOA Véronique, SAUCY Nathalie (pouvoir à MERCADIER Anne-Marie), LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à ANTONUCCI Claudine), SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, votent pour]

33- Actualisation du tableau des emplois.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

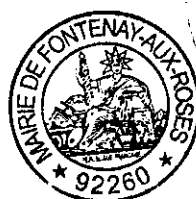
- crée les emplois suivants :
 - 1 poste d'agent social à temps complet
 - 1 poste d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle à temps complet
 - 2 postes de médecin hors classe à temps non complet
 - 1 poste de conseiller des activités physiques et sportives à temps complet.
- autorise dans l'hypothèse où ces emplois ne pourraient être pourvus par des agents titulaires de la fonction publique territoriale, qu'il soit fait appel à des contractuels sur le fondement de l'article L332-14 ou L332-8 2° du Code Général de la Fonction publique. Les agents recrutés devraient disposer d'un titre ou d'un diplôme de niveau correspondant au cadre d'emploi visé et/ou des acquis de l'expérience professionnelle équivalents. L'indice de référence pour le calcul du traitement de base

serait fonction du niveau de qualification et d'expérience professionnelle et ne pourrait excéder l'indice brut terminal de la grille indiciaire du grade ou du cadre d'emploi visé.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina (pouvoir à COLLET Cécile), CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri (pouvoir à BOUCLIER Arnaud), GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude (pouvoir à REIGADA Gabriela), LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), , MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADOARISOA Véronique, SAUCY Nathalie (pouvoir à MERCADIER Anne-Marie), LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à ANTONUCCI Claudine), SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, votent pour]

M. le Maire indique que le prochain Conseil Municipal est fixé au 03 octobre 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h52, le 28/06/2022.



POUR EXTRAIT CONFORME

Fontenay-aux-Roses, le 06 JUIL. 2022

Le Maire

Laurent VASTEL

POUR INFORMATION

Les procès-verbaux intégraux sont disponibles sur le site Internet de la Ville www.fontenay-aux-roses.fr ou sur simple demande auprès de la Mairie